



NOUVELLES DE LA COMMUNE

Juin 2022

Réunion du conseil municipal du 11 avril 2022

Lors du conseil municipal a été procédé à :

- à l'approbation des comptes administratif et de gestion,
- au vote des taux d'imposition,
- au vote du budget primitif 2022,
- l'étude d'une demande de subvention
- aux modalités de location du distributeur de pain.

Le compte rendu détaillé de la réunion est consultable sur le tableau d'affichage communal.

Etat civil

Anniversaires :

EBEL Josepha, 82 ans le 17/04/2022

PFISTER Léonie, 85 ans le 21/04/2022

KLEIN Marie-Louise, 84 ans le 27/04/2022

KEITH Yvonne, 89 ans le 06/05/2022

GUNTHNER Jean, 80 ans le 12/05/2022

LEIBENGUTH André, 87 ans le 21/05/2022

VACELET Madeleine, 82 ans le 12/06/2022

Mariages :

METZMEYER Elisabeth et PÉQUIGNOT Thierry le 14/05/2022

Décès :

DISSERT Francine le 18/06/2022

Naissance :

IMBS Alice le 24/05/2022

Nettoyage de printemps

40 bénévoles de la commune s'étaient donnés rendez-vous samedi le 26 mars, matin, afin de procéder au nettoyage de printemps des accès et abords du village. C'est devant la mairie, sous un soleil bien présent que les volontaires, jeunes, très jeunes et moins jeunes, tous très motivés, se sont retrouvés. Les gants, gilets de visibilité, et sacs-poubelles distribués la composition des équipes a été effectuée ; à noter que cette année, vu le nombre important de participants une équipe supplémentaire a pu être constituée. Les équipes ont alors gagné chacune leur secteur assigné et l'opération de ramassage-nettoyage a démarré. Comme chaque année la collecte réalisée a encore été composée de pièces métalliques, débris plastiques, bouteilles, cannettes aluminium ! Signe encourageant, la masse globale des déchets est en régression ! Il semblerait qu'un début de prise de conscience des personnes se sentant peu concernées serait en train de se réaliser. C'est une nécessité car nous partageons tous le même cadre de vie commun !

Vers midi, la mission accomplie, les "ramasseurs" ont pu se désaltérer en dégustant quelques knacks, sur le parvis de la mairie,

le soleil radieux l'autorisant largement. Monsieur le maire a remercié les participants, anciens et nouveaux, pour leur engagement et souhaité la poursuite de la diminution de la quantité des déchets collectés.



Dématérialisation des autorisations d'urbanisme

Depuis le 1er janvier 2022, vous pouvez saisir par voie électronique votre commune pour déposer votre demande d'autorisation d'urbanisme (Permis de construire, d'aménager et de démolir, déclaration préalable et certificat d'urbanisme) avec les mêmes garanties de réception et de prise en compte de votre dossier qu'un dépôt physique. Ce dispositif est appelé à remplacer les démarches physiques.

Pour réaliser vos démarches d'urbanisme de manière plus simple et plus rapide, la commune met à votre disposition un service en ligne sécurisé, gratuit et facilement accessible :

<https://appli.atip67.fr/quichet-unique>

Un guide d'accompagnement au dépôt en ligne des demandes d'autorisations d'urbanisme est disponible en mairie.



Club-house et sécheresse

Le club house de la commune rencontre un certain nombre de désordres dû à la sécheresse. Le bâtiment a donc fait l'objet d'une déclaration catastrophe naturelle au titre de l'assurance souscrite par la commune.

Les différents diagnostics diligentés par la société d'assurance sont actuellement en cours (structure, réseaux, etc...). Le résultat de ces investigations conditionnera ou non, la prise en compte des différents désordres. Un impact sur la réhabilitation envisagée n'est pas exclu.



de police générale (Code général des collectivités territoriales - art. L.2542-2 et suivants) et le pouvoir de police spéciale au titre du Code de la Santé publique (- art. L 1311-1 et L 1311-2, du Code Pénal - art. R 623-2, du Code de l'Environnement - art. R 571-91 à R 571-93). L'article 1311-2 du code de la santé publique autorise le maire à intervenir au titre de la police spéciale de la Santé Publique lorsque les bruits sont de nature à porter atteinte à la santé de l'homme. Les prérogatives de police spéciale visent généralement les bruits émis en dehors du domaine librement accessible au public

Suite à des problèmes récurrents un prochain arrêté municipal précisera la réglementation applicable dans la commune.

Information CNI

Les cartes nationales d'identité, délivrées entre le 1^{er} janvier 2004 et le 31 décembre 2013, disposent automatiquement d'une **validité supplémentaire de 5 ans** (si vous étiez majeur au moment de la délivrance), sans démarche particulière à effectuer.

Pour faire une demande de carte nationale d'identité électronique (CNIE), de passeport ou effectuer un renouvellement, il vous suffit de suivre la procédure suivante :

- Sur le site ants.gouv.fr, connectez-vous sur "mon espace" et remplissez votre pré-demande de passeport et/ou de CNIE
- Prenez rendez-vous avec le service Accueil État-civil
- Présentez-vous au rendez-vous avec le récépissé (ou le n° de pré-demande) ainsi que l'ensemble des pièces justificatives demandées

Attention : présence indispensable de l'intéressé(e). Pour un mineur : présence indispensable du mineur au dépôt du dossier et de son représentant légal (avec pièce d'identité et livret de famille)

Ouverture de la mairie

Lundi	08h00	-	12h00
Jeudi	14h00	-	18h00

Permanence élus, 1er vendredi du mois de 19h00 à 21h00.

Souvenirs/Ecole primaire 1987



Entretien du cimetière

Depuis le 1^{er} janvier 2022 il est interdit d'utiliser des produits phytosanitaires dans les cimetières.

La municipalité n'utilise plus ces produits, d'autres moyens gourmands en temps sont mis en œuvre. Afin de permettre à l'ouvrier communal de se recentrer sur les parties communes nous vous demandons, afin que ce lieu de recueillement reste agréable, de désherber autour des concessions de vos proches.

Merci d'avance !



Lutte contre le bruit



En termes de bruits de voisinage, le Maire détient le pouvoir